

Conditions générales d'inscription et de participation

- 1) Les présentes conditions générales concernent les formations, les événements, les supervisions et interventions ainsi que toutes autres activités organisées par GIRT SUISSE.
- 2) L'inscription se fait via le formulaire d'inscription GIRT SUISSE. Une fois complété et signé, ce formulaire est considéré comme un engagement et vaut comme contrat entre les parties ainsi que reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP).
- 3) Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. Le nombre de participants peut être restreint en fonction de la capacité de la salle en cas de formation en présentiel, ou en fonction des capacités des outils de plateformes utilisés en cas de formation à distance, afin de garantir des conditions d'apprentissage optimales et une assimilation efficace des contenus.
- 4) Le paiement s'effectue par facture transmise par GIRT SUISSE suite à l'inscription dûment complétée et signée, ou par paiement direct IBAN. La participation à l'activité est conditionnée au paiement préalable du montant dû.
- 5) En cas de non-paiement du montant dû dans le délai imparti mais au plus tard 72 heures avant le début de l'activité, GIRT SUISSE se réserve le droit d'annuler l'inscription du candidat et de réclamer les frais liés à un désistement conformément aux présentes conditions générales :
 - a. Pour tout type d'activité d'un tarif jusqu'à concurrence de CHF 150.00 :
 - i. Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité GIRT SUISSE. Dans tel cas, le comité statuera sur le report de l'activité à faire valoir dans les six mois qui succèdent la date de l'activité ou le refus. En cas de refus de reporter l'activité, le prix de l'activité reste dû et aucun remboursement n'est prévu.
 - b. Pour tout type d'activités dont le montant s'élève entre CHF 151.00 et CHF 500.00 :
 - i. En cas de désistement motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité GIRT SUISSE au moins trois semaines (21 jours calendaires) avant le début de l'activité, la date de réception faisant foi, le montant de l'activité est remboursé, sous déduction d'une taxe administrative de CHF 75.00. En dehors de cette période, aucun remboursement n'est prévu.

- c. Pour tout type d'activités dont le montant s'élève entre CHF 501.00 et CHF 5000.- :
- i. Un désistement peut exceptionnellement être pris en considération, s'il est motivé et adressé par écrit à l'attention des membres du comité GIRT SUISSE cinq semaines (35 jours calendaires) au moins avant le début de l'activité, la date de réception faisant foi. Dans tel cas, le montant de l'activité est remboursé, sous déduction d'une taxe administrative de CHF 200.00.
 - ii. En cas de désistement entre le 34^{ème} et jusqu'au 11^{ème} jour précédant le début de l'activité, inclus, 50 % du prix de l'activité est remboursé.
 - iii. En cas de désistement dès le 10^{ème} jour précédant le début de l'activité, aucun remboursement n'est prévu.
- 6) Il est interdit d'enregistrer des sessions audio ou vidéo dans le cadre des activités de GIRT SUISSE, que ce soit en présentiel ou à distance, sans le consentement explicite de GIRT SUISSE. De même, la prise de photos des présentations est interdite sans l'autorisation préalable de la direction de GIRT SUISSE ou de l'intervenant.
- 7) Toute reproduction et/ou diffusion des présentations et/ou de tout autre support pédagogique, intégralement ou partiellement, que ce soit en présentiel ou à distance, est strictement interdite sans l'autorisation préalable de la direction de GIRT SUISSE
- 8) Tout le matériel mis à disposition pendant les activités, qu'elles se déroulent en présentiel ou à distance, reste la propriété de GIRT SUISSE. Les participants sont tenus responsables de tout dommage éventuel causé au mobilier, au matériel et à l'équipement mis à leur disposition.
- 9) GIRT SUISSE ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels, de matériel ou de tout autre bien que ce soit en présentiel ou à distance lors de l'activité.
- 10) GIRT SUISSE décline toute responsabilité en cas d'accidents, que ce soit en présentiel ou à distance, et ne propose pas de couverture d'accidents.
- 11) GIRT SUISSE se réserve le droit de modifier le programme de ses activités, les intervenants annoncés, les tarifs et les conditions générales, que les activités se déroulent en présentiel ou à distance, à tout moment. GIRT SUISSE se réserve également le droit d'exclure un ou plusieurs participants, sans que cela n'entraîne de remboursement de l'activité.
- 12) Tout litige, différend ou réclamation résultant de ces conditions générales est soumis au droit suisse, que les activités se déroulent en présentiel ou à distance. Le for juridique est situé à Lausanne. Les parties s'engagent à tenter une médiation en cas de litige. En l'absence d'un accord amiable, les parties portent le litige devant les tribunaux compétents.

Lausanne, le 1er septembre 2023